

L'Équipe du SIEDA

Joël SERIN – Directeur Général des Services

Service ADMINISTRATIF

Direction Administrative	
Delphine POUGENQ	05 65 73 31 62
Accueil - Standard	
Catherine GARRIC	05 65 73 31 60
Secrétariat de Direction	
Caroline CESSON	05 65 73 31 46
Communication	
Odile BELLIOU	05 65 73 31 48
Comptabilité	
Martine PASCAL	05 65 73 31 68
Christine JARDIN	05 65 73 31 49
Fernand GERALDINI	05 65 73 31 61
Télécopie service administratif	05 65 73 31 64

Service TECHNIQUE

Directeur des Services Techniques	
Guillaume CHAMBERT	05.65.73.31.56
Secrétariat	
Thérèse VIALETES	05 65 73 31 55
Chargés d'affaires réseaux électriques	
SUD AVEYRON	
Jean-Jacques GERALDINI	05 65 73 31 53
OUEST AVEYRON	
Jean-Pierre MATHA	05 65 73 31 52
NORD AVEYRON	
Arnaud REGOURD	05 65 73 31 54
CENTRE AVEYRON	
Chantal VAYSSETTES	05 65 73 31 50
Chargés d'affaires réseaux téléphoniques	
Gilbert FAUCHER	05 65 73 31 65
Chargés d'affaires éclairage public	
Jean Philippe VEZY	05 65 73 31 47
Entretien éclairage public	
Bernard JOULIÉ	05 65 73 31 66
Contrôle concession gaz et électricité	
Stéphan CHAUZY	05 65 73 31 67
Maîtrise de la Demande d'Énergie	
Énergie renouvelable	
Laurent MONNEREAU	05 65 73 31 51
Télécopie éclairage public	05 65 73 31 57
Télécopie service technique	05 65 73 31 59



Le SIEDA est l'autorité concédante organisatrice du service public de distribution d'électricité en Aveyron. Né du transfert de compétence électrique des communes, le SIEDA est une EPCI, habilité à signer un contrat de concession avec EDF. Il exerce :

Compétence OBLIGATOIRE

ÉLECTRICITÉ

Le SIEDA réalise pour les communes adhérentes

- les renforcements
améliore le réseau afin de limiter les chutes de tension
- les extensions
étend les réseaux électriques dans le but de desservir de nouveaux usagers
- les dissimulations/enfouissements
cache les lignes électriques pour une meilleure intégration dans l'environnement
- les sécurisations
remplace des sections à risques afin de prévenir les incidents
- les contrôles
vérifie la bonne application et interprétation des cahiers des charges, examine les actions des différents intervenants sur le territoire de la concession (fournisseurs, producteurs, opérateurs ...)

Compétences FACULTATIVES

TÉLÉCOMMUNICATIONS

enfouit les réseaux téléphoniques dans le cadre d'actions coordonnées (aménagements, coeurs de villages ...)

GAZ

suit et contrôle le cahier des charges Gaz

ÉCLAIRAGE PUBLIC

soutient logistiquement et financièrement l'entretien et les travaux neufs réalisés par les communes

FSL Fonds Solidarité Logement

participe à travers le volet énergie au soutien apporté aux usagers en difficulté

ACTION HUMANITAIRE

participe à des projets en direction de pays en voie de développement (énergie solaire ...)



Le SIEDA en CHIFFRE pour l'année 2006

électricité

500 chantiers soit 11 M d'€ de travaux

téléphone

91 chantiers soit 650 000 € de travaux

Éclairage public

62 chantiers soit 700 000 € de travaux neufs

225 communes ou 40 000 lampes soit 300 000 € d'aide pour l'entretien

Fonds Solidarité Logement - section Énergie

somme apportée : 17 600 €

Action humanitaire

projet d'électrification d'écoles au Sénégal : 17 600 €

Le détail de chaque chapitre est consultable au SIEDA

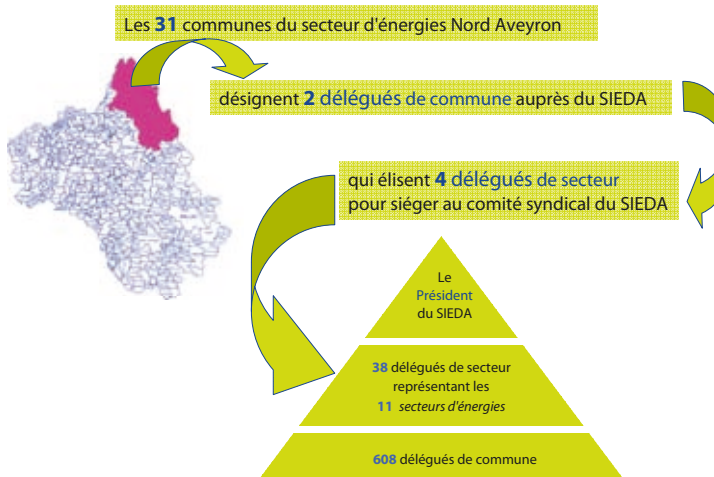


Les 11 SECTEURS d'ÉNERGIES



L'ÉLECTION des DÉLÉGUÉS de SECTEUR

exemple : le secteur d'énergie du Nord Aveyron



Le nombre de délégués élus dépend du nombre de communes regroupées dans le secteur d'énergie afférent.

Le ROLE du DÉLÉGUÉ

Le SIEDA attend du délégué qu'il soit

une personne de terrain

intéressée, sensible aux aménagements des communes (suivi de travaux), aux besoins des usagers (entreprises, artisans, particuliers ...)
le délégué doit apporter sa vision du terrain au sein du comité syndical pour permettre au SIEDA de répondre au mieux dans ses domaines de compétence.

un porteur d'initiatives

attentif aux évolutions engagées dans le secteur des énergies
le délégué de secteur doit permettre au SIEDA de dégager des actions stratégiques dans des domaines innovants tels la maîtrise de la demande en énergie, le conseil tarifaire mais aussi dans des thèmes plus classiques tels le contrôle de la qualité.

Le délégué **prend part au vote** de toutes les décisions stratégiques du SIEDA :

- Budget / Compte Administratif / Débat Orientation Budgétaire
- Délibérations / Actes administratifs
- Aides en direction des communes ou des particuliers ... lors des assemblées générales (4 à 5 par an).

Le délégué peut apporter une contribution supplémentaire en étant **membre d'une commission** :

- Commission Appels d'Offres (CAO)
- Commission Travaux et Éclairage Public
- Commission Contrôle
- Commission Énergies Renouvelables – MDE
- Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Énergie (CCSPLÉ)

